

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Éric LYOBARD, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Annie PASCAL, Nicolas ARMAND.

Membre absent non excusé : Guillaume VELT

Date de la convocation : 03 février 2022

Secrétaire de séance : Nicolas ARMAND

Membres en exercice : 7

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2021*
- *Demande de subvention adressage*
- *Demande de subvention DECI*
- *Servitude de passage canalisation AEP sur parcelle cadastrée B 384*
- *Indemnités agent recenseur*
- *Questions diverses*

Début de Séance : 16H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2021

Georges Roméo informe que :

- Sur le plan administratif et comptable : la M57 a été mise en place au 1^{er} janvier 2022, les décisions modificatives réalisées, les autorisations spéciales d'absence mise en place, la convention signée avec le Centre de Gestion de la Drôme pour le RGPD (Règlement Général de La Protection des Données).
- La canalisation d'eau potable a été déplacée sur la parcelle cadastrée B 384.
- Concernant le sinistre : dégât des eaux dans la mairie, le rapport de l'expert a enfin été reçu ; les travaux seront réalisés début mars.
- Y a-t-il des propositions pour la création d'un blason ?
- Y a-t-il eu des réflexions sur les investissements 2022 ?
- Le nettoyage des jardins partagés a commencé ; il est effectué par Christophe Chanu.
- Le déneigement est confié à Maximilien Girard.
- Achat d'un défibrillateur : la question est posée sur la formation des personnes qui l'utilisent, à prévoir peut-être avec les pompiers. Cependant la plupart des appareils sont désormais automatiques.

Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention adressage

Georges Roméo rappelle qu'il est nécessaire de finaliser la dénomination des rues ; il ne doit plus y avoir des noms de quartier, mais seulement des nom de voie. Ceci est indispensable pour l'accès à la fibre qui normalement sera opérationnelle dans un an environ.

La Poste propose une prestation qui s'élève à 3 000.00 € H.T. auquel s'ajoute le prix des plaques de rues et numéros de maison : 798 € H.T.

Éric Lyobard informe que La Poste a conseillé de ne pas changer les numéros qui ne correspondraient pas tout à fait au métrique réel.

Le Département de la Drôme propose un accompagnement financier à hauteur de 70 %. Le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention DETR pour DECI

Georges Roméo rappelle que l'étude DECI -Défense Contre l'Incendie – est en cours. Le Département finance cette étude à hauteur de 80 %.

Le bureau d'étude a proposé plusieurs options de travaux :

- 861 300 € H.T.
- 132 300 € H.T.
- 84 300 € H.T.

Les travaux ne sont pas obligatoires mais la commune étant avisée par l'étude, sa responsabilité pourrait être engagée en cas d'incendie. De même que pour les futures demandes d'autorisation d'urbanisme, elles pourraient se voir opposer un refus si les mesures de protection contre l'incendie n'ont pas été satisfaites.

Éric Barthélémy fait remarquer que des habitations ne sont pas raccordées au réseau potable mais auront bientôt la fibre et la protection contre l'incendie.

Georges Roméo rappelle qu'il avait espéré que les propositions de travaux intègreraient la création d'une canalisation jusqu'au quartier de La Saulce ; ce qui aurait permis aux habitants de se raccorder au réseau collectif mais l'étude a rendu des conclusions différentes. Il propose de solliciter un financement de l'État dans le cadre de la DETR (Dotation pour les Équipements dans les Territoires Ruraux) sur le programme le moins coûteux, sachant qu'il sera possible d'étaler les travaux sur 4 ans et que les travaux devront commencer dans les 2 ans qui suivent l'obtention de la subvention, donc 6 ans en tout. Ce qui représentera pour la commune un investissement de 20 000 € par an et la possibilité de demander le versement de la subvention au fur et à mesure des travaux réalisés. La commune peut supporter cette dépense. Georges Roméo propose de faire la demande de subvention et de décider plus tard la réalisation des travaux, car le taux actuel de la subvention est 80 %, et il n'y a aucune certitude sur le maintien de ce taux. Et si les travaux ne sont pas réalisés, il n'y aura pas de versement de subvention. Éric Lyobard se demande si solliciter la subvention entraîne l'obligation de réaliser les travaux. Il lui est répondu que non.

Éric Barthélémy rappelle que le marché pour l'étude a fait l'objet d'un groupement de commande par la communauté de communes. Il se demande s'il était obligatoire de procéder ainsi. Georges Roméo répond non.

Georges Roméo rappelle que la commune ne dispose pas du foncier pour la pose des citernes. Éric Lyobard et Nicolas Armand pensent que trouver un terrain accessible en camion ne sera pas facile. Il faut également que les citernes soient bien intégrées dans le paysage.

Éric Lyobard informe que les citernes servent à remplir les camions de pompier. Il pense qu'une réserve d'eau coûterait moins cher et pourrait servir aux agriculteurs. Il évoque également la possibilité de récupérer les eaux pluviales des toitures des hangars agricoles. Georges Roméo précise que les pompiers n'ont pas le droit de pomper l'eau dans une piscine ou dans la rivière.

Éric Barthélémy rappelle que l'étude prévoit une réserve de 60 m³ dans le bassin d'eau potable d'une contenance de 120 m³. Éric Lyobard pense qu'en mobilisant ainsi de l'eau potable, il risque d'y avoir pénurie d'eau. Georges Roméo précise que la réserve du bassin servira seulement à alimenter les deux bornes à incendie du village.

Georges Roméo propose de faire la demande de subvention pour la solution la moins coûteuse et de décider plus tard la réalisation des travaux. Éric Lyobard adhère à cette proposition

Éric Barthélémy se positionne contre. Cela empêche de réaliser d'autres investissements. En vue de la protection contre l'incendie, il préconise le débroussaillage. Il demande s'il est certain d'avoir la subvention.

Éric Lyobard est favorable à la protection des personnes, mais les petites communes n'ont pas les ressources financières suffisantes. C'est l'État qui devrait prendre en charge ces dépenses.

Éric Lyobard pense qu'il faut proposer une protection pour tout le monde car il est difficile de faire un choix de qui sera protégé.

Maximilien Girard est favorable à la solution d'un montant de 132 300 € car il pense qu'il vaut mieux demander plus, même si par la suite tous les travaux ne seront pas réalisés.

Annie Pascal est favorable à la demande de subvention.

Nicolas Armand également.

Éric Lyobard aussi, sans prendre dès maintenant la décision d'effectuer des travaux.

Le conseil municipal délibère sur la demande de subvention pour un montant de travaux à hauteur de 84 300 € H.T.

Vote POUR « 5 », Vote CONTRE « 1 » (Éric Barthélémy), ABSTENTION « 0 »

Servitude de passage canalisation AEP sur parcelle cadastrée B 384

Georges Roméo informe que sur l'acte de propriété de la parcelle cadastrée B 384 de Mme Tattiana Delarozière et M. Arnaud Reymann, la servitude de passage de la canalisation d'eau potable est mentionnée, mais aucun document n'est en possession de la mairie. Le notaire propose d'établir un acte de servitude pour un montant de 100 €.

Annie Pascal propose de demander une copie au service de publicité foncière ; ce qui ne coûterait rien à la mairie.

L'ensemble des conseillers municipaux est favorable à la réalisation d'un acte par la notaire.

Voté à l'unanimité

Recrutement et indemnités agent recenseur

Georges Roméo rappelle que le recensement a lieu tous les 5 ans. L'agent recenseur précédent avait perçu 600 €, mais la charge de travail est désormais réduite par la possibilité de faire une déclaration sur internet. Il précise qu'un appel à candidature avait été lancé lors du conseil municipal de septembre 2021 et qu'une seule personne s'est proposée pour réaliser ce travail.

L'INSEE participe à hauteur de 219 € pour la commune d'Eygalayes qui peut compléter d'une participation supplémentaire ; l'INSEE le conseille. Est-ce que le conseil municipal est d'accord pour maintenir le montant précédemment attribué ?

Éric Lyobard informe que la commune de Mévouillon n'a versé à l'agent recenseur que le montant attribué par l'INSEE. Il souhaiterait connaître le temps passé par l'agent recenseur.

Annie Pascal demande quel est le montant des charges. Géraldine Barrère répond que malgré des demandes faites auprès du service de paye du Centre de Gestion de la Drôme et de la trésorerie, elle n'a pu obtenir de réponse précise mais qu'il semblerait que ces indemnités soient assimilées à un salaire avec toutes les charges sociales.

Georges Roméo propose 500 € brut.

Maximilien Girard pense qu'il faut au moins ce montant sinon plus personne ne voudra le faire à l'avenir.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- ⇒ Georges Roméo informe que pour l'extension du réseau d'eau potable au quartier de La Saulce, le schéma directeur d'eau avait à l'époque chiffré un montant de travaux de 225 000 €. Le Département de la Drôme propose un service d'ingénierie publique pour réaliser une étude et accompagner les travaux. Pour prétendre à une aide financière, il faut avoir préalablement réalisé une étude. Il précise que la canalisation qui arrive au quartier La Borie est en diamètre 32, celle qui arrive au quartier Les Nègres est en diamètre 70. Deux solutions peuvent être envisageables : soit prolonger le réseau à partir du quartier Les Nègres, soit à partir du quartier La Borie et prévoir un réservoir. Il rappelle que la loi prévoit le transfert de la compétence en 2026 et par conséquent, le transfert des emprunts du service de l'eau ; actuellement la

commune a une échéance annuelle importante jusqu'en 2033. Une association a été créée pour s'opposer à ce transfert, mais sans certitude d'obtenir gain de cause. Si la commune n'engage pas les travaux avant cette échéance, est-ce que la communauté de communes le fera ?

Éric Lyobard demande s'il y a une source. Georges Roméo répond que oui, mais elle est privée et en contrebas ; cela nécessiterait la pose d'un surpresseur et acquérir cette source suppose un accord amiable avec le propriétaire. Éric Lyobard pense que capter cette source, construire un réservoir et installer un dispositif de traitement de l'eau coûterait moins cher et préserverait la ressource en eau pour le village.

⇒ Georges Roméo informe qu'il y a une cérémonie commémorative du maquis d'Izon à La Stèle le 20 février prochain à 11h30, qu'Éric Lyobard représentera la commune et déposera une gerbe.

⇒ Georges Roméo rappelle qu'une partie de la parcelle cadastrée B 611 est incluse dans le périmètre de la clôture de la famille Meirone. Un courrier leur a été adressé par la mairie pour leur demander de restituer ce terrain. Il donne lecture de la réponse de la famille Meirone qui précise qu'ils ont acheté la maison avec l'implantation actuelle de la clôture, que si la commune souhaite modifier ce tracé, ce sera à ces frais.

Éric Lyobard demande s'il existe un document d'arpentage, car c'est à l'occasion du bornage de la parcelle de la famille Migliore que le problème a été soulevé.

Il existe deux soucis : la fenêtre implantée au ras du sol par la famille Migliore, leur créant une nuisance visuelle et l'occupation de cette parcelle par la famille Trutier. Il pourrait être autorisé à la famille Migliore la plantation d'une haie pour préserver leur intimité et ainsi permettre à la famille Trutier de continuer à garer leur voiture et entreposer leur bois.

Georges Roméo rappelle que cette parcelle est enclavée, qu'il y a quelques années, il avait été proposé à la vente par la commune, mais tous les riverains souhaitaient l'acquérir, alors la commune avait renoncé à la vente.

Éric Lyobard souhaite que ce terrain soit accessible à tous.

⇒ Georges Roméo demande aux conseillers municipaux s'ils ont réfléchi aux investissements à inscrire au budget 2022.

Annie Pascal demande s'il serait possible de continuer l'enfouissement des réseaux aériens. Georges Roméo répond que cela est prévu, mais pas en 2022 pour des raisons financières.

Éric Lyobard pense que l'enfouissement des réseaux pose problème lors des pannes.

Éric Lyobard propose de réaliser la réfection de la voirie au quartier La Saulce et au chemin des poiriers.

Georges Roméo répond que cette année, il faut régler à l'entreprise « Routière du midi » la deuxième partie de la facture des travaux réalisés en 2021 à la montée de l'ancienne cure. Il avait pensé au calendrier des travaux de voirie suivant : en 2023 : le quartier de La Saulce, en 2024 : la route d'Ozeron, en 2025 : le chemin des poiriers et ainsi, il y aurait un roulement sur 10 ans de toutes les voies de la commune.

Annie Pascal propose la création d'un terrain de boules. Georges Roméo répond qu'il n'y a pas de possibilité sur la place du village car il faut laisser l'accès pour la collecte des ordures ménagères.

Éric Lyobard signale que les gouttières de l'église nécessiteraient des travaux car l'eau s'écoule sur la voirie et l'endommage.

Il informe que le tilleul devant l'église devrait être taillé, que la porte de l'église a besoin d'entretien. Georges Roméo répond que la porte de l'église sera repeinte par l'entreprise qui va réaliser les travaux dans la mairie.

Nicolas Armand précise que c'est la porte latérale qui est abîmée.

Annie Pascal demande s'il serait possible de balayer l'andrône.

Éric Barthélémy signale que les cloches de l'église sonnent de façon désordonnée.

Éric Barthélémy demande s'il est possible de créer un fonds de roulement dans la comptabilité de la commune. Georges Roméo indique que depuis 2016, la part communale des travaux réalisés représente 200 000 € qui ont été assumés par le budget communal, sans emprunt.

⇒ Georges Roméo informe que, comme chaque année, l'ONF transmet une proposition de travaux qui consiste au marquage du périmètre des parcelles boisées pour un montant de

900 €. Les conseillers municipaux pensent que ce n'est pas nécessaire. Maximilien Girard demande s'il va y avoir des coupes de bois. Georges Roméo répond que ce n'est pas prévu pour l'instant.

⇒ Éric Barthélemy s'adresse au maire et à son adjoint. Il leur demande s'ils savent qu'il existe à Eygalayes un lieu de trafic de stupéfiants ; déclarant que lui-même a été témoin de certains agissements et que des réflexions lui ont été faites sur le sujet par des habitants de la commune.

Éric Lyobard déclare ne pas avoir connaissance d'un tel point de deal. Il propose que les personnes qui ont constaté des faits suspects fassent un signalement à la gendarmerie et transmettent les numéros d'immatriculation des véhicules. Il évoque la présence de peluches pendues sur les lignes électriques et téléphoniques, faisant un lien avec ce problème, mais soulignant cependant qu'il avait entendu dire qu'il s'agissait d'un jeu initié pour des enfants.

Éric Barthélemy déclare alors qu'il a effectivement constaté ces agissements à proximité des peluches.

Georges Roméo informe que la gendarmerie est déjà avisée et que si des personnes à Eygalayes ont des informations, qu'il en fasse part à M. le maire.

Éric Barthélemy demande d'enlever les peluches sur les réseaux aériens. Éric Lyobard pense qu'il faut l'autorisation des propriétaires des réseaux. Georges Roméo confirme cette remarque.

Éric Barthélemy s'indigne de la pusillanimité de cette procédure face à la gravité d'un trafic de stupéfiants. Ainsi, il demande que la municipalité enlève elle-même et rapidement ces peluches sans s'embarrasser du propriétaire du réseau.

Éric Lyobard et Georges Roméo répondent que ce n'est pas possible.

Éric Barthélemy signale que d'autres peluches sont également placées à Séderon : devant l'église, place Raymond Lacroze à l'entrée de la Section2Jeunes et sur la place du Grand lavoir. Il affirme également que personne n'est dupe sur ce sujet et ainsi argumente que le trafic de stupéfiant dans la vallée était un objet courant de conversation dans le car qui mène au collège de Buis-les-Baronnies, lorsque ses fils y étaient scolarisés.

Éric Barthélemy demande qu'un dépôt de plainte soit fait par la mairie pour résoudre ce problème.

Éric Lyobard répond qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments pour que la plainte soit reçue favorablement, cependant, il rappelle qu'il faut se rapprocher de la gendarmerie qui pourra elle-même constituer un faisceau d'indices, et par convergence prouver les faits.

⇒ Éric Barthélemy propose son aide pour déposer les décorations de Noël.

Fin du conseil municipal : 18h30

Interventions du public :

- ❖ Nettoyage de l'andrône et de la plateforme devant l'église.

Le secrétaire,
Nicolas Armand